

Sites Natura 2000

FR 7200670 - «Coteaux de la Dronne»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2019

Sites Natura 2000

FR 7200670 - «Coteaux de la Dronne»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2019

Référence à utiliser

DUHAZE B. & BROUSSE P., 2020. Bilan d'animation 2019 du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne ». Convention cadre Etat/Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine et Chambre d'Agriculture de la Dordogne, 17 p. + annexes.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
LISTE DES FIGURES	2
LISTE DES TABLEAUX.....	2
INTERVENANTS.....	3
PRÉAMBULE	4
LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	4
L'ANIMATION	6
RAPPELS DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
ENJEUX DE CONSERVATION	6
Les habitats d'intérêt communautaire	6
Les espèce d'intérêt communautaire.....	10
Espèces protégées et/ou patrimoniales.....	10
OBJECTIFS DU DOCOB	10
MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE.....	11
F2 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION	12
Actualisation du site internet	12
Information et communication	12
F3 PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)	13
F4 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MAEC	13
F5 NOUVELLES CONTRACTUALISATIONS MAEC.....	13
F6 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS, IDENTIFICATION ET PRISE DE CONTACT	14
Communication et prise de contact avec les propriétaires.....	14
F7 ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE	14
F8 SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB	14
F9 ORGANISATION DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE	14
U1 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS - PROPOSITION DE CONTRAT	15
U2 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS - SUIVI DE CONTRAT	15
ANNEXES	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site Natura 2000 des "Coteaux de la Dronne"	5
Figure 2. Lande à Genévrier commun - © Duhazé Benoît.....	6
Figure 3. Pelouse rupicole et Sedum acre - © Duhazé Benoît	7
Figure 4. Pelouse calcaire - © Duhazé Benoît	7
Figure 5. Mégaphorbiaie hydrophile - © Biotope	8
Figure 6. Prairie maigre de fauche - © Biotope.....	8
Figure 7. Pente rocheuse calcaire - © Biotope	9
Figure 8. Forêt de pente - © Biotope	9
Figure 9. Damier de la Succise - © Duhazé Benoît	10
Figure 10. Page d'accueil du site internet.....	12
Figure 11. Tonne à eau routière	15
Figure 12. Photo des brebis sur le coteau	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. Objectifs du site Natura 2000 "Coteaux de la Dronne"	11
Tableau II. Missions prévisionnelles d'animation pour 2018	11
Tableau III. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées en 2020 aux agriculteurs et prévision de souscription	13

INTERVENANTS

Présidence du Comité de Pilotage

M. le Préfet de la Dordogne

Structure animatrice

Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Antenne de Dordogne – 21, Rue de la Libération, 24 400 Mussidan

Tél. : 05 53 81 39 57 – Email : antenne24@cen-aquitaine.fr

Animateur du site : Benoît DUHAZE

Structure partenaire pour le PAEC et les MAEC

Chambre d'Agriculture de la Dordogne
Rue du Four Prolongé, 24600 Ribérac

Tél. : 05 53 92 47 50 – Email : philippe.brousse@dordogne.chambagri.fr

Animateur du PAEC et des MAEC : Philippe BROUSSE

PRÉAMBULE

LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 FR7200670 des « Coteaux de la Dronne » a été proposé au titre de la Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats » (DH), comme site d'intérêt communautaire (SIC) en 2004. Il présente un enjeu important vis à vis des pelouses calcaires et milieux associés.

Situé au nord-ouest du département de la Dordogne aux abords de la Dronne, le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » couvre près de 258 hectares d'entités géomorphologiques morcelées sur cinq communes qui sont d'ouest en est : Saint-Victor, Montagrier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdeilles (figure 1).

Aujourd'hui menacés par la déprise agricole, ces coteaux abritent une mosaïque de milieux calcicoles allant des végétations de dalles aux fourrés de genévriers en passant par les pelouses calcaires. Ces milieux abritent une faune entomologique remarquable incluant notamment le Damier de la Succise, papillon d'intérêt communautaire. Des cultures et prairies gérées par pâturage ou fauche occupent le pied des coteaux. Localement, une forêt de pente ainsi que des communautés végétales rupestres ont été observées ponctuellement sur des coteaux présentant des conditions d'hygrométrie différentes ainsi qu'un relief plus abrupt. Ces milieux sont considérés comme potentiellement favorables aux chauves-souris. Ainsi, le dispositif Natura 2000 vise à préserver ces milieux et à conserver les espèces qui y sont inféodées tout en tenant compte des activités humaines.

Le Docob a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013025-0006 du 25 janvier 2013. Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine) a été désigné structure animatrice du site lors du lancement de la phase d'animation en 2018.

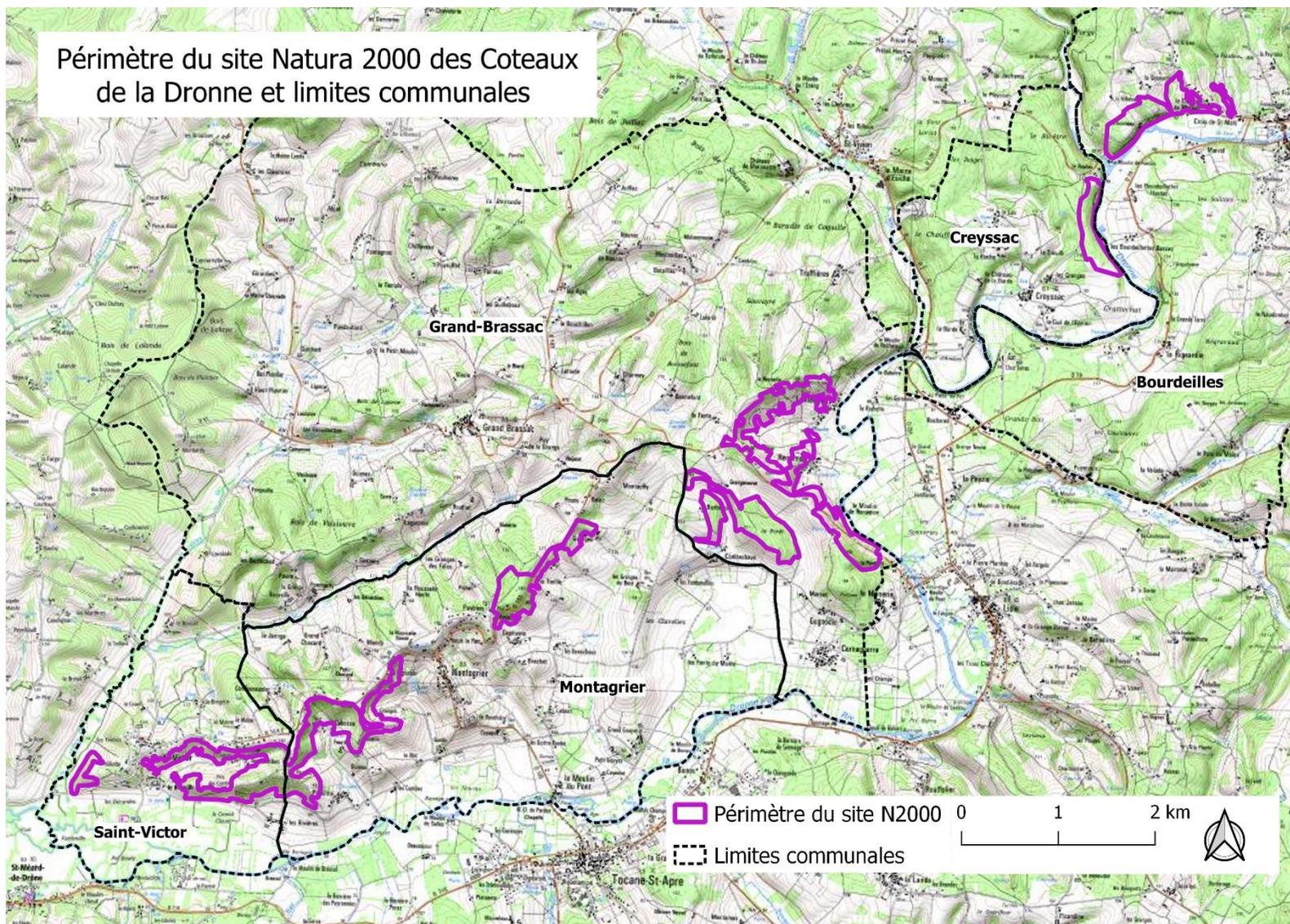


Figure 1. Localisation du site Natura 2000 des "Coteaux de la Dronne"

L'ANIMATION

Le Préfet du département de la Dordogne préside le Comité de Pilotage.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine est la structure animatrice du site.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est co-partenaire pour le co-portage du volet agricole de l'animation, notamment sur le PAEC et les MAEC.

Ce bilan 2019 est celui de la 2^{ème} année d'animation, correspondant à 12 mois (du 06/04/2019 au 06/04/2020). Néanmoins, en raison de l'épidémie du COVID-19, la date de clôture du marché a été repoussée au 30/06/2020.

Le Docob est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/coteaux-dronne/>.

RAPPELS DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

ENJEUX DE CONSERVATION

Le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) car il présente un enjeu fort vis à vis des pelouses calcicoles d'une très grande richesse en orchidées.

Les habitats d'intérêt communautaire

Du fait de la diversité des situations topographiques et hydriques, le site comporte une grande diversité de milieux, au sein desquels ont été identifiés sept habitats d'intérêt communautaire :

- **Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (5130)**

Dominé par le Genévrier commun, cet habitat est observé au sein des pelouses calcaires le plus souvent sur les pentes ou les plateaux.



Figure 2. Lande à Genévrier commun - © Duhazé Benoît

- **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso - Sedum albi (6110*)**

Elles se développent sur des affleurements rocheux ou sur des secteurs écorchés au sein de pelouses calcicoles.



Figure 3. Pelouse rupicole et Sedum acre - © Duhazé Benoît

- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)**

Deux types différents de pelouses calcaires ont été distingués, la première sur calcaire tendre ou friable, la seconde sur calcaire dur.

(L'ensemble de ces trois milieux d'intérêt, pour la flore et les insectes notamment, est actuellement menacé du fait de l'abandon de la gestion par pâturage ou la conversion au profit de cultures plus intéressantes du point de vue économique (truffière, vergers,...)).

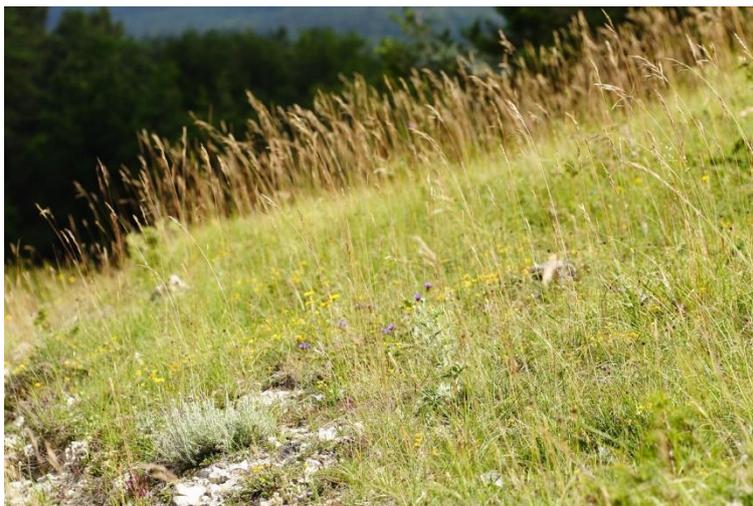


Figure 4. Pelouse calcaire - © Duhazé Benoît

- **Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430)**

Il s'agit d'un ourlet pouvant être rattaché à la catégorie des mégaphorbiaies observé en mosaïque avec le boisement de pente.



Figure 5. Mégaphorbiaie hydrophile - © Biotope

- **Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)**

Observées ponctuellement en pied de coteau, elles sont majoritairement fauchées mais peuvent également faire l'objet d'un pâturage précoce en début de saison. Elles sont menacées par des pratiques agricoles non adaptées qui entraînent une banalisation des cortèges floristiques.



Figure 6. Prairie maigre de fauche - © Biotope

- **Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)**

Cet habitat, caractérisé par la présence de Rue des murailles et de Cétérach officinal, se rencontre sur des parois rocheuses verticales à subverticales bien exposées. Il a été observé ponctuellement sur la commune de Bourdeilles.



Figure 7. Pente rocheuse calcaire - © Biotope

- **Forêt de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)**

Il s'agit d'un boisement de pente à Frêne commun et Tilleul à larges feuilles observé sur le coteau de Creyssac sur un versant très abrupt qui surplombe la Dronne.



Figure 8. Forêt de pente - © Biotope

Les espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » héberge également une espèce d'intérêt communautaire :

- **Damier de la Succise (1065)**

Cette espèce de papillon d'intérêt communautaire est connue sur les coteaux de Saint-Victor sur les pelouses calcicoles ou les prairies de fauche qui abritent sa plante hôte, la Scabieuse colombarie.



Figure 9. Damier de la Succise - © Duhazé Benoît

Espèces protégées et/ou patrimoniales

Bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, plusieurs espèces protégées et/ou à forte valeur patrimoniale ont également été observées sur le site. Parmi les plus remarquables on peut citer la **Sablina des chaumes**, espèce des dalles calcaires à très forte valeur patrimoniale et protégée en France et l'**Epipactis à petites feuilles**, espèce typique des boisements thermophiles à forte valeur patrimoniale et protégée en Aquitaine.

Pour la faune, on peut citer la présence d'un papillon remarquable de valeur patrimoniale forte : l'**Azuré du Serpolet**, protégé au niveau national. Il y a également la présence d'une espèce d'orthoptère de très forte valeur patrimoniale, le **Criquet bariolé**, espèce boréo-montagnarde qui a trouvé refuge en plaine lors de la dernière glaciation et qui s'est ensuite adaptée aux conditions climatiques locales lors du recul des glaciers.

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » se déclinent sous la forme de six Objectifs de Développement Durable (ODD) et de quinze Objectifs Opérationnels (tableau I). Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour la phase d'animation du site.

Tableau I. Objectifs du site Natura 2000 "Coteaux de la Dronne"

Objectifs de Développement Durable	Objectifs Opérationnels
ODD 1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées	OO 1 : Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités agropastorales et/ou à des interventions mécaniques OO 2 : Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole
ODD 2 : Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes	OO 3 : Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local OO 4 : Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées
ODD 3 : Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire) en tenant compte des activités économiques locales	OO 5 : Préserver la totalité de la forêt de pente et de la mégaphorbiaie de toute dégradation OO 6 : Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères
ODD 4 : Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire	OO 7 : Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise
	OO 8 : Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation
	OO 9 : Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans
	OO 10 : Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats naturels d'intérêt communautaire
ODD 5 : Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire	OO 11 : Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site
	OO 12 : Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site
ODD 6 : Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	OO 13 : Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès des acteurs du territoire
	OO 14 : Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre des actions du DOCOB par un appui technique et administratif
	OO 15 : Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion

MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice sont affinées chaque année, au regard des priorités définies en lien avec le Copil et la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne (DDT24). L'animation du site Natura 2000 était prévue autour des missions générales issues du marché attribué au CEN Aquitaine par la DDT 24 (tableau II).

Tableau II. Missions prévisionnelles d'animation pour 2018

Code	Action	CEN	CA 24
		Jours	
F2	Information et communication sur les mesures de gestion	2,0	2,0
F3	Projet agro-environnemental	1,0	2,0
F4	Information et communication sur les MAEC	1,0	2,0
F5	Nouvelles contractualisations MAEC localisées: passation de contrats	3,0	6,0
F6	Phase de mise en oeuvre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers, identification et prise de contact :	2,0	-
F7	Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence	1,0	0,5
F8	Synthèse, bilan et mise à jour du Docob	2,5	1,0
F9	Organisation d'une réunion du COPIL	2,5	1,0
U1	Phase de mise en oeuvre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers - proposition de contrat (1)	5,0	-
U2	Phase de mise en oeuvre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers - suivi de contrat (2)	9,0	-
TOTAL		29,0	14,5

F2 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

Actualisation du site internet

Un site internet dédié au site Natura 2000 a été créé durant la 1^{ère} tranche d'animation. Il est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/coteau-dronne/>

Le site contient cinq onglets qui permettent de naviguer dans les différentes rubriques (figure 10).



Figure 10. Page d'accueil du site internet

L'actualisation du site internet a porté sur l'ajout de plusieurs documents dans l'onglet « Téléchargement » :

- Le bilan de l'animation de la 1^{ère} tranche (2018) a été ajouté dans le dossier "Bilan d'animation »
- La présentation proposée lors du Comité de Pilotage de 2018 et divers documents en relation avec le Copil "Comité de pilotage" qui a été créé à cet effet.
- Le PAEC 2018 et la carte d'emprise de ce dernier ont été ajoutés dans le dossier « PAEC » qui a été créé à cet effet.

Information et communication

Il a été proposé aux cinq conseils municipaux des communes concernées par le site une intervention lors d'une réunion municipale.

Ainsi, une journée de présentation de Natura 2000 et des mesures de gestion était envisagée sur la commune de Grand Brassac. Elle était programmée le 27 février 2020 et le conseil municipal l'a ajournée pour cause de réserve électorale. Une date de remplacement n'a pu être programmée à cause de l'épidémie du COVID-19.

F3 PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

En janvier 2020, les deux structures soumettent le Projet Agro-Environnemental et Climatique 2020 au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Annexe 1). Il reprend les MAEC proposées lors de la campagne 2019 car l'autorité de gestion a annoncé, fin décembre 2019, qu'elle n'accepterait pas de nouvelles MAEC.

Les cinq mesures Agro-Environnementales et Climatiques construites en 2019, en concertation avec les agriculteurs (réunion du 13 novembre 2018) sont donc à nouveau proposées ; quatre concernent les prairies et une les grandes cultures (au moins 2 céréaliers spécialisés dans le territoire du PAEC).

Tableau III. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques proposées en 2020 aux agriculteurs et prévision de souscription

Couvert	Intitulé complet de la mesure	Montant (€/an)	Nb de contrats	Surfaces (ha)	Montant 5 ans (€)
Prairie	Ouverture de pelouses en déprise	247,56	1	1	1237,80
Prairie	Maintien de l'ouverture des pelouses et milieux associés par gestion pastorale	75,44	1	1	377,20
Prairie	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j)	120,86	3	15	9064,50
Prairie	Conversion des terres arables en prairie	304	2	15	22800,00
Culture annuelle	Réduction progressive de l'utilisation d'herbicides	93,56	1	80	37424,00
		Total	8	112	70903,50

Le Conseil Régional a accepté notre proposition.

Mais, il n'a finalement pas autorisé l'engagement dans de nouvelles MAEC en 2020, à cause de l'insuffisance de financement (modalités de la campagne MAEC suite à la consultation écrite de la CRAEC, publiées le 15 avril 2020).

F4 INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MAEC

Au 2^{ème} semestre 2019, des échanges ont eu lieu avec trois agriculteurs qui avaient l'intention de s'engager (deux pour la conversion de terres arables en prairie et un pour la réduction progressive de l'utilisation d'herbicides).

Une réunion d'information était prévue pendant la campagne de déclaration PAC pour finaliser les engagements.

Il a finalement fallu se résigner et contacter les trois candidats pour les informer que les changements et les dépenses mis en œuvre ne seraient pas recevables au titre des MAEC.

Rappel de la communication en **2019** :

- Courrier d'information à tous les agriculteurs concernés (47) avec inventaire des parcelles incluses dans le territoire du PAEC (avril 2019)
- Réunion d'information MAEC (avril 2019) ; sept agriculteurs ont participé

F5 NOUVELLES CONTRACTUALISATIONS MAEC

Pas de contractualisation car l'Autorité de Gestion a bloqué le dispositif.

F6 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS, IDENTIFICATION ET PRISE DE CONTACT

Communication et prise de contact avec les propriétaires

Dans une logique d'efficacité pour répondre à l'objectif de contractualisation d'un contrat Natura 2000 en 2018, l'animation s'est focalisée sur les communes de Saint-Victor et Montagnier. En effet, de par la présence historique du CEN Aquitaine sur ce territoire par le biais de son site conservatoire « Coteaux de Saint-Victor et Montagnier », la contractualisation semblait logique à cet endroit.

Initié en 2018, ces démarches de contractualisation sur la commune de Saint-Victor et Montagnier se sont poursuivies en 2019. En effet, le temps alloué en 2018 pour répondre à cet objectif de contractualisation n'était pas suffisant. Le marché de 2019 a permis de finaliser un contrat de restauration et d'entretien du coteau sur une surface de 9,35 ha et mutualisant 15 propriétaires.

F7 ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE

Aucune sollicitation n'a été adressée à l'animateur du site pour réaliser une évaluation.

F8 SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB

Lors de la dernière réunion d'experts NADEG, la Commission européenne a présenté des résultats assez négatifs sur l'état de conservation des habitats naturels. Pour cette raison, elle a indiqué qu'elle serait particulièrement vigilante aux retraits d'habitats qui seraient opérés dans le réseau N2000. Ainsi, suite à l'envoi du dossier de modification du périmètre du site des Coteaux de la Dronne au MNHN pour validation et transmission à l'UE, il s'avère qu'il manque quelques précisions sur le dossier et notamment la justification du retrait de parcelles du périmètre final. Deux zones exclues ont particulièrement attiré l'attention de la DEB :

- Le secteur de prairies mésophiles au nord de Fonseigner sur la commune de Bourdeilles
- Le secteur de prairies le long de la D104 au lieu-dit Font-aux-pigeons sur la commune de Montagnier.

Une expertise pour vérifier la qualité des prairies (HIC ou pas HIC) a alors été réalisée le 25 mai 2020 à la demande de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de la DDT 24 pour tenter d'expliquer le retrait des parcelles. Il s'avère que la cartographie des habitats dans le périmètre d'étude réalisée par Biotope lors de la rédaction du DOCOB est juste. Il s'agit bien de prairies maigres de fauche considérées d'intérêt communautaire sous le code 6510. Elles sont néanmoins dans un état de conservation que l'on pourrait qualifier de moyen à mauvais.

Aucune justification n'ayant pu être apportée pour les parcelles de Bourdeilles, le passage en commission a été reporté à une date ultérieure de manière à revoir le périmètre.

F9 ORGANISATION DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de la 2^{ème} tranche d'animation prévu le mercredi 25 mars à 10h en la mairie de Creyssac n'a pas pu avoir lieu en raison de l'épidémie de COVID-19. La réunion est repoussée à une date ultérieure non encore connue.

U1 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS - PROPOSITION DE CONTRAT

Un pré-projet de contrat visant à « Restaurer et entretenir les pelouses calcaires et landes à Génévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier » a été accepté le 1^{er} avril 2019 par la DDT24 et de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Le contrat, le diagnostic parcellaire (Annexe 2), la demande de subvention (Annexe 3) ont été réalisés en 2019.

Quinze propriétaires se sont engagés dans un contrat Natura 2000. Il a été déposé par le CEN Nouvelle-Aquitaine au nom de l'ensemble des propriétaires.

Ce contrat permet de mettre en place quatre mesures :

- N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Pi - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N01Pi - Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage
- N05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

U2 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS FORESTIERS ET NI AGRICOLES NI FORESTIERS - SUIVI DE CONTRAT

En 2019, deux actions du contrat Natura 2000 « Restauration et entretien des pelouses calcaires et landes à Génévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier » ont bénéficié d'un suivi.

La première action a porté sur l'achat d'une tonne à eau routière (figure 11) dans le cadre du contrat N03Pi - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique. Conformément aux règles européennes, c'est l'entreprise TOURNIER qui a été retenue. En raison de l'épidémie du COVID-19, la livraison de la tonne n'a pas encore été réalisée lors de la rédaction de ce présent bilan.



Figure 11. Tonne à eau routière

La seconde action a consisté à suivre la gestion pastorale (N03Ri - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique) sur l'ensemble des parcelles conventionnées, soit sur 9,35 ha. Le berger Davy THERVILLE a conduit son troupeau de 67 brebis (figure 12) sur le site du 22/11/2019 au 28/01/2020.



Figure 12. Photo des brebis sur le coteau

Au moment de la rédaction de ce bilan, seule la demande de paiement de la gestion pastorale a été adressée à la DDT24.

ANNEXES

Annexe 1 - Projet Agro-Environnemental et Climatique 2020

Annexe 2 - Diagnostic parcellaire

Annexe 3 - Demande de subvention